

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DE LA LOCALITE	
Approuvé par la Municipalité	
le Syndique	Secrétaire
L. Schweizer	Q. Pommaz
Soumis à l'enquête publique	
du 14.05.2022	au 11.06.2022
Soumis à l'enquête publique complémentaire	
du 28.10.2023	au 26.11.2023
Soumis à l'enquête publique complémentaire II	
du 10.05.2025	au 08.06.2025
Au nom de la Municipalité	
Syndique	Secrétaire
L. Schweizer	Q. Pommaz
Adopté par le Conseil communal	
le	Secrétaire
Président	
Approuvé par le Département compétent du	
Canton de Vaud	
Lausanne, le	
La Cheffe du Département	
Entré en vigueur le	
Dossier n°	
2132	
Version du plan (version conseil communal)	
03.06.2025	
(enquête publique complémentaire I)	
24.04.2025	
(enquête publique complémentaire II)	
10.10.2023	
(enquête publique)	
11.04.2022	
PLAREL	
Lausanne	

LÉGENDE

GÉNÉRALITÉS

- Coordonnées géographiques moyennes 2°50'50" / 1°14'50"
- Périmètre du plan d'affectation communal
- Parcelle cadastrale
- Construction existante
- Périmètre des plans d'affectation légalisés

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT / Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Secteur superposé - n° d'identification
- Zone mixte 15 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT B
- Zone de verdure 15 LAT C
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT C - périmètre PPS-BM / zone tampon
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT - situation indicative / Lisière selon constatation du 9 août 2021
- Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT - situation indicative

MESURES DE CONSTRUCTION

- Espaces réservés aux eaux (OEaux, art. 41a)
- Voir plan annexé "Plan des espaces réservés aux eaux"
- Limite de construction de 10.00 m à la forêt

MESURES DE PROTECTION

- Secteur de restrictions "glissements profonds permanents"
- Secteur de restrictions "glissements superficiels spontanés"
- Secteur de restrictions "effondrements"
- Secteur d'interdiction d'infiltrer et de dépôts de neige - situation indicative
- Min/INV Monument culturel - objet classé Monument Historique / inscrit à l'inventaire cantonal
- Objet du patrimoine bâti (construction / objet) - note 2 au recensement architectural
- Objet du patrimoine bâti (construction / objet) - note 3 au recensement architectural
- Objet du patrimoine bâti (construction) - note 4 au recensement architectural
- Inventaire du District franc fédéral du Noirmont - protection partielle
- Inventaire du District franc fédéral du Noirmont - périmètre de dégâts causés par le gibier
- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir
- Zone S1, S2, S3 et périmètre de protection des eaux
- Objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (MNS) - n° d'identification

MESURE D'EQUIPEMENT

- Itinéraire randonné pédestre
- Itinéraires de mobilité douce et de loisirs
- Itinéraire à vélo

Liste des plans spéciaux

- Plan de quartier "LES VIROUX"
- Plan de quartier "LA CAROLINE"
- Plan partiel d'affectation "LES COTES DE GENOLIER"

PLAN DE SITUATION



PLAN DU SECTEUR DE "LA CHEVRIERE"

